

- 1. März 1951 113

Légation de Suisse

G.65.13 - R/cb.

Pékin, le 3 février 1951.



Monsieur le Conseiller fédéral,

*Le Michel  
accusé-reçu  
2  
1.3.*

J'ai prié le Département Politique de mettre M. Ruegger au courant de la conversation que j'ai eue, ce matin, avec M. Chang Han-fu, Vice-Ministre des Affaires étrangères au sujet du projet de voyage du Président du Comité international de la Croix-Rouge en Corée et en Chine. Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, copie de la note que le haut fonctionnaire chinois m'a remise de la main à la main, après m'en avoir lu le contenu en chinois qui a ensuite été traduit à mon intention par l'interprète du Ministère.

Il est difficile d'exprimer succinctement tout ce qui doit être rapporté sur un entretien de ce genre et je me suis borné à en extraire l'essentiel, tout en me réservant d'entrer dans quelques détails et de dégager mes conclusions personnelles dans la présente communication.

Même le Vice-Ministre évite d'ajouter un mot aux messages qu'il est chargé de transmettre. Toute question concrète que pourrait poser son interlocuteur le place dans l'embarras, les réponses demeurent vagues pour autant qu'elles ne se limitent pas à une répétition d'un argument déjà avancé plusieurs fois, aussi lorsque cet argument n'est qu'indirectement lié au point soulevé.

Dans le cas particulier, Chang Han-fu semblait s'attendre à ce que je me contente de la réponse contenue dans sa note et que j'en tire moi-même la leçon. J'ai dû pourtant lui faire comprendre que mon devoir m'imposait de renseigner M. Ruegger avec toute la précision voulue et que nous avons, les uns et les autres, un intérêt à ne créer aucun malentendu "les malentendus étant souvent aussi difficiles à dissiper que sont malaisés à résoudre les problèmes qui se posent". C'est un peu à son coeur défendant que le Vice-Ministre a finalement accepté mon interprétation de sa phrase : "Au sujet du projet de M. Ruegger de voyager en avion privé, nous ne nous sommes pas prononcés", que je ramène à sa vraie signification par les termes : "Le Gouvernement chinois ne peut pas accepter cette proposition". C'est, en effet, à cela que voulait en venir le Vice-Ministre des Affaires étrangères. Il s'est servi de la même tournure de phrase en faisant allusion aux personnes qui accompagneront M. Ruegger : "Nous avons accordé un visa au Président du Comité international de la Croix-Rouge seulement. L'arrivée d'autres

Au Département Politique fédéral,

B e r n e .

- 2 -

voyageurs est une question nouvelles que nous n'avons pas examinée". Il est clair que M. Chou En-lai et ses collaborateurs, qui devaient avoir lu le premier télégramme du Président du C.I.C.R., savaient qu'il serait accompagné d'un personnel très restreint. J'ai tenu à recevoir une précision sur ce point aussi pour obtenir, non sans peine, une réponse presque précise : "La question sera résolue lorsque le nombre de voyageurs et leurs noms seront connus".

Enfin, il ressort clairement de la conversation que j'ai eue avec M. Chang Han-fu que le rôle de la Légation de Chine à Berne est strictement limité à l'octroi du visa. Je ne conçois pas, pour ma part, pourquoi le Comité international de la Croix-Rouge ne pourrait pas intéresser davantage M. Feng à la question qui nous occupe. Le Vice-Ministre des Affaires étrangères doit avoir compris que je donnerais à M. Ruegger le conseil que je vous ai prié de lui transmettre de ma part à ce propos.

Il n'est pas sans intérêt de relever ici qu'au cours de notre conversation du 30 janvier, M. Chang Han-fu a considéré que la question que je soulevais au sujet de l'arrivée de M. Ruegger était une question nouvelle. Ici aussi, le Ministère des Affaires étrangères a préféré ignorer le texte du télégramme de M. Ruegger et les discussions que j'avais eues avec le Ministre et son second à ce sujet. C'est une méthode chinoise à laquelle on s'adapte petit à petit.

Mon impression personnelle est que le Gouvernement de Pékin aurait peut-être préféré renvoyer à des temps meilleurs la visite officielle du Président du C.I.C.R. Devant l'attitude négative adoptée par le Gouvernement de la Corée et qui l'empêche d'appuyer la proposition de M. Ruegger, le Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la République Populaire de Chine n'a pas voulu donner l'impression qu'il se désintéressait des Affaires de la Croix-Rouge. Il admet donc le principe de la visite mais il place sur le chemin de son exécution des obstacles que nous avons, je crois, un intérêt à surmonter si possible. Je m'attends encore à d'autres difficultés lorsqu'il s'agira de discuter les détails du voyage et l'agenda des conversations.

Il m'est évidemment difficile de me prononcer en toute connaissance de cause sur les motifs qui ont incité le Gouvernement de la République Populaire de Corée à prendre la décision que nous connaissons.

Les journaux chinois publient chaque jour des nouvelles sur les soi-disant atrocités dont se rendraient coupables les troupes américaines. Ils servent également à leurs lecteurs les textes de lettres que des soldats de l'armée américaine écriraient à leur parents pour critiquer l'attitude du Gouvernement de leur pays et pour défendre le point de vue coréen dans le conflit. Ces lettres sont signées par leur "expéditeur" et les noms sont souvent suivis d'un chiffre qui doit être celui de l'immatriculation du soldat en cause. Vous vous souviendrez enfin que dans un rapport précédent je vous ai parlé des nouvelles que

- 3 -

m'avait données l'Ambassadeur de Pologne sur la conduite des troupes américaines en Corée. Tout ceci me mène à penser que le Gouvernement et les autorités militaires du pays seraient probablement fort embarrassées si une délégation du C.I.C.R. pouvait être amenée à vérifier l'exactitude de toutes ces nouvelles de propagande sur le théâtre des opérations.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral,  
l'assurance de ma haute considération.

*Cunyger*

✓ Annexe mentionnée.

Copy

(Unofficial translation)

Peking, February 3rd, 1951.

Monsieur Minister,

With reference to the request of M. Ruegger, President of the International Committee of the Red Cross, Geneva, to pass through the People's Republic of China for a visit to the People's Democratic Republic of Korea, I have the honour to acknowledge receipt of Your Excellency's note dated January 17, 1951, to Foreign Minister Chou En-lai of the People's Republic of China asking for approval of M. Ruegger's suggestion.

It may be recalled that during your conversation with me on January 10, Your Excellency stated that M. Ruegger had now changed his original plan and intended to make a trip to China for the special purpose of calling on Premier and Foreign Minister Chou En-lai and President Li Teh-chuan of the Chinese Red Cross. At that time I gave Your Excellency an answer to the effect that I should make a report of M. Ruegger's new suggestion to Premier Chou En-lai.

I now have the honour to inform Your Excellency of the following :

Firstly, until M. Ruegger's proposal for a visit to the People's Democratic Republic of Korea meets with the agreement and approval of the Government of the People's Democratic Republic of Korea, the Central People's Government of the People's Republic of China will not be in a position to consider M. Ruegger's request for passing through the territory of the People's Republic of China.

Secondly, with regard to M. Ruegger's proposal to come to Peking for calling on Foreign Minister Chou En-lai, the Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China may consent to it. Please inform me as to M. Ruegger's date of departure and place of entry and the duration of his stay in China, so that the Legation of the People's Republic of China in Switzerland may be notified to perform the necessary visa procedures. I avail myself of this opportunity to express to Your Excellency my highest consideration.

Chang Han-fu,  
Vice-Minister of the Ministry of  
Foreign Affairs of the  
Central People's Government of the  
People's Republic of China.

His Excellency  
Monsieur Clemente Rezzonico,  
Minister of the Swiss Confederation,

P e k i n g .